

COMMUNE DE RIOUX MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix neuf mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIOUX MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaël PANNETIER, Maire.

Présents : PANNETIER G. DEMPTOS B. NAU E. ANTOINE L JALLET B. VESSIERE JF..
MERCADÉ MJ. BERNARD S. MILHAC JP. MAIS MC

Absents excusés : MATHIEU A

Secrétaire de séance : ANTOINE L

Objet CU 016 279 21 C0008 – Mr FOURRAGON Claude

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que Mr FOURRAGON Claude a déposé une demande de certificat d'urbanisme concernant le terrain cadastré WE 20, lieu dit « La Carcassonne, en vue d'une future construction.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est dans l'intérêt de la Commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale que les constructions soient autorisées.

Cette construction prévue sur un terrain n'excédant pas 600 m², ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturelles et des paysages, ni à la salubrité et sécurité publique, elle n'entraînera pas de surcroît de dépense, ce terrain étant desservi en eau, électricité et voirie et très proche du lieu dit de la Faurie

De ce fait, Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

ACCEPTÉ le projet de future construction sur la parcelle WE 20, pour les motifs ci-dessus, le projet n'étant pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 101-2 et aux dispositions des chapitres I et II du titre II du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application.

Pour copie conforme,

Le Maire,
PANNETIER Gaël

